



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 24 janvier 2022, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Annie Meilleur, et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le directeur général et greffier-trésorier, Marc-André Bergeron est présent.

La conseillère, Madame Diane Imonti, est présente en visioconférence.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 24 janvier 2022

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisation du 16 décembre 2021
 - 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur l'adoption des règlements de taxation pour l'année 2022 du 16 décembre 2021
 - 1.6 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.7 Présentation des comptes du mois de décembre 2021 - Municipalité
 - 1.8 Présentation des comptes du mois de décembre 2021 - Pourvoirie et camping
 - 1.9 Taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres comptes pour arrérages et pénalité pour l'année 2022
 - 1.10 Nombre et échéance des versements pour les comptes de taxes 2022
 - 1.11 Modification de la résolution 2021-12-269 – Adoption du budget 2022
 - 1.12 Autorisation des dépenses incompressibles
 - 1.13 Autorisation de dépenses

- 1.13.1 Contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats
- 1.13.2 Versement de dons et subventions
- 1.13.3 Installation système d'alarme – Telus

2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. **TRANSPORTS- VOIRIE**

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**

5. **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Dépôt du projet – Parc intergénérationnel du lac François dans le cadre du Programme soutien à la vitalisation

7. **LOISIRS ET CULTURE**

8. **VARIA**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2022-01-001

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h25.

ADOPTÉE

2022-01-002

1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-01-003

1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2022-01-004

1.4 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021 portant sur l'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisation soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2022-01-005

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022 DU 16 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021 portant sur l'adoption des règlements de taxation pour l'année 2022 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

1.6 RAPPORT AU CONSEIL – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Aucune dépense dans le cadre de la délégation de pouvoirs

2022-01-006

1.7 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
128 883.77 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
54 512.02 \$.

ADOPTÉE

2022-01-007

1.8 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
9 937.83 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
1 602.65 \$.

ADOPTÉE

2022-01-008

1.9 ATTRIBUTION TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES POUR ARRÉRAGES ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la loi sur la fiscalité municipale, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que les soldes impayés des taxes municipales et les autres comptes de la municipalité de Kiamika et du Comité touristique de Kiamika portent intérêt au taux annuel de 15% l'an calculé sur une base journalière pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2022-01-009

1.10 NOMBRE ET ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS POUR LES COMPTES DE TAXES 2022

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le paiement des comptes de taxes émis par la Municipalité de Kiamika pour l'année 2022 soit étalé en quatre (4) versements, soit :

- 15 mars 2022
- 15 mai 2022
- 15 juillet 2022
- 15 septembre 2022

ADOPTÉE

2022-01-010

1.11 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-12-269 -ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QU'une erreur dans l'attribution des postes budgétaires pour les quotes-parts à rembourser pour les services fournis par la MRC d'Antoine-Labelle a été commise lors de la présentation du budget 2022 en séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur n'influe pas la somme des dépenses anticipées de la municipalité présentée lors de la présentation du budget 2022 en séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier de corriger la résolution 2021-12-269 et de présenter la répartition budgétaire suivante pour l'année 2022 :

Administration	439 740 \$
Sécurité publique	268 823 \$
Transport routier	899 757 \$
Hygiène du milieu	256 730 \$
Santé et bien-être	6 129 \$
Aménagement, urbanisme et développement	168 009 \$
Loisirs et culture	333 041 \$
Frais de financement	41 252 \$
Total	2 413 481 \$

ADOPTÉE

2022-01-011

1.12 AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2022. Les dépenses incompressibles sont définies comme étant des dépenses fixes qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation déjà contractée, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité, incluant les abonnements, cotisation ou autre facture récurrente.

ADOPTÉE

2022-01-012

1.13.1 CONTRAT DE FOURRIÈRE POUR LE CONTRÔLE ET LES BONS TRAITEMENTS ENVERS LES CHIENS ET LES CHATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le respect du règlement sur la garde des animaux de compagnie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les installations et les compétences nécessaires pour faire appliquer ledit règlement et toutes les exigences en lien avec le bien-être animal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats au Centre canin Le Refuge pour la somme de 1 650\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

2022-01-013

1.13.2 VERSEMENT DES DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder aux versements des dons et subventions ci-après présentées :

Organismes	Montant accordé 2022
CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES	1 000,00\$
CLUB MOTONEIGE ANTI-LOUP	1 000,00\$
PISTE DE COURSE DE KIAMIKA INC.	1 000,00\$
COMITÉ DES LOISIRS	1 000,00\$
ZONE EMPLOI PLACE AUX JEUNES EN RÉGION	500,00\$
LE PRISME	150,00\$
MAISON LYSE BEAUCHAMPS	100,00\$
FONDATION MARTIN-PAQUETTE	300,00\$

MANNE DU JOUR INC.	200,00\$
POLYVALENTE ST-JOSEPH	150,00\$
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC-FRANCOIS	*sur présentation de projets
CERCLE DE FERMIÈRES VAL-BARRETTE	75,00\$
PAROISSE BON PASTEUR	150,00\$
CENTRE CHRIST-ROI (boursiers de Kiamika)	250,00
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER MONT-LAURIER	150,00\$
FADOQ	75,00\$
Mouvement Albatros	200,00\$
Conférence St-Vincent-de-Paul de Mont-Laurier	100,00\$
TOTAL	6 400,00\$

ADOPTÉE

2022-01-014

1.13.3 INSTALLATION SYSTÈME D'ALARME – TELUS

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la mise à jour et mise en service du système d'alarme de l'édifice du 25 rue Principale, par la compagnie Telus qui gère l'ensemble des systèmes en place à la municipalité, pour la somme de 2 927.08\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2022-01-015

6.1 DÉPÔT DU PROJET – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL DU LAC FRANÇOIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À LA VITALISATION

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika présente le projet du parc intergénérationnel du lac François dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien à la vitalisation auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est, de plus, résolu que Monsieur Marc-André Bergeron, greffier-trésorier/directeur général, soit mandaté pour présenter la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-01-016

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h35.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Dir. général/greffier-trésorier

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire